



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF  
Cent dix-septième session  
Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

EB117/25  
9 janvier 2006

---

## Rapports du Corps commun d'inspection

### Précédents rapports : mise en oeuvre des recommandations

#### Rapport du Secrétariat

1. Le présent document fait le point (voir l'annexe) des progrès de la mise en oeuvre des recommandations du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Multilinguisme et accès à l'information : étude de cas sur l'Organisation mondiale de la Santé », soumis au Conseil exécutif à sa cent quinzième session.<sup>1</sup> Les informations sont présentées au moyen du tableau de suivi conçu par le secrétariat du CCI.<sup>2</sup> Les paragraphes ci-après donnent des informations supplémentaires sur des questions apparentées, mais de portée plus générale, liées au multilinguisme à l'OMS, dont le Conseil a débattu à sa cent quinzième session.<sup>3</sup>

2. Pour ce qui est de la diffusion des documents dans des langues autres que les langues officielles de l'OMS, le Secrétariat fait faire de nombreuses traductions dans un grand nombre de langues.<sup>4</sup> Depuis l'adoption de la résolution EB105.R6 sur l'emploi des langues à l'OMS, l'élaboration d'une politique relative à la distribution de documents dans les principales langues du monde est à l'étude.

3. Sous les auspices du Groupe d'examen de la politique d'édition, une carte des langues principales a été établie. Elle montre celles qui peuvent transmettre les messages essentiels au plus grand nombre de personnes. Les données linguistiques, fournies par une organisation à but non lucratif, indiquent quelles langues ou groupes de langues sont assez semblables pour permettre une compréhension mutuelle, et de propager davantage le message. C'est là un instrument utile pour élaborer des stratégies de communication en santé publique. Le Secrétariat peut dispenser des conseils sur le ciblage et la priorité relative des langues, pour certaines questions de santé et certaines zones géographiques.

#### MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

4. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

---

<sup>1</sup> Document EB115/24.

<sup>2</sup> Voir le document EB115/23.

<sup>3</sup> Voir le document EB115/2005/REC/2, procès-verbal de la douzième séance, section 2.

<sup>4</sup> Voir le document EB103/20.

ANNEXE

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS APPROUVEES/ACCEPTEES

JIU/REP/2003/4 : Multilinguisme et accès à l'information : étude de cas sur l'Organisation mondiale de la Santé

Numéro de la recommandation du CCI	Approuvée <sup>1</sup> ou acceptée <sup>2</sup>	Service chargé de l'application	Responsable chargé de l'application	Calendrier	Effets escomptés de l'application	Observations
<p><b>Rec. 1 :</b> L'Assemblée mondiale de la Santé pourrait :</p> <p><b>Rec. 1.a) :</b> mieux préciser les attentes des Etats Membres à propos de la mise en oeuvre de la résolution WHA50.32 (1997) sur le respect de l'égalité entre les langues officielles, en déterminant de manière plus sélective ceux des produits informationnels sur lesquels les efforts du Secrétariat devront porter en priorité, compte étant tenu des dispositions en vigueur sur le multilinguisme ainsi que des contraintes budgétaires ;</p>	<p>Acceptée en partie</p>	<p>Bases factuelles à l'appui des politiques de santé (EIP)</p>	<p>Sous-Directeur général/EIP</p>	<p><b>Rec. 1.a) :</b> essentiellement mise en oeuvre. Depuis janvier 2005, les pages de tête du site Web de l'OMS (www.who.int) sont disponibles dans les six langues officielles, et le volume de la documentation ainsi disponible a augmenté : communiqués de presse, centre des médias, informations sur les flambées épidémiques, articles d'intérêt général (par exemple dossiers et photos), documentation des organes directeurs et site de la Journée mondiale de la Santé ;</p>	<p><b>Rec. 1.a) :</b> portée et rapidité accrues de l'accès aux informations techniques et aux publications de l'OMS dans plusieurs langues ;</p>	<p><b>Rec. 1.a) :</b> les publications destinées à avoir un grand retentissement paraissent désormais dans les six langues officielles, sur des pages multilingues sur le site Web ; la bibliothèque de l'OMS permet aux pays en développement d'accéder à des publications scientifiques dans plusieurs langues.</p>

<sup>1</sup> Recommandations approuvées par les organes délibérants.

<sup>2</sup> Recommandations acceptées par les chefs de secrétariat sans intervention des organes délibérants.

Numéro de la recommandation du CCI	Approuvée <sup>1</sup> ou acceptée <sup>2</sup>	Service chargé de l'application	Responsable chargé de l'application	Calendrier	Effets escomptés de l'application	Observations
<p><b>Rec. 1.b) :</b> inviter le Directeur général à soumettre à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé un projet de plan d'action à moyen et long termes comportant des indicateurs quantifiables liés à des objectifs prédéfinis et portant sur l'ensemble de l'Organisation ;</p> <p><b>Rec. 1.c) :</b> décider de créer, dans le cadre d'un tel plan, un fonds spécial spécifiquement destiné à assurer progressivement la traduction dans les langues officielles des produits informationnels considérés comme prioritaires.</p>	<p>Acceptée</p> <p>Acceptée</p>	<p>Bureau du Directeur général (DGO)</p> <p>DGO</p>	<p>Sous-Directeur général, Bureau du Directeur général (DGO)</p> <p>Sous-Directeur général (DGO)</p>	<p><b>Rec. 1.b) :</b> une proposition incluant plusieurs initiatives nouvelles sera soumise aux organes directeurs lorsqu'elle sera prête ;</p> <p><b>Rec. 1.c) :</b> la création d'un fonds spécial fera partie des propositions ci-dessus aux organes directeurs, y compris, le cas échéant, les coûts de production (impression + publication en ligne).</p>	<p><b>Rec. 1.b) :</b> transparence accrue et amélioration de l'information des Etats Membres au sujet des initiatives et des améliorations concernant le multilinguisme ;</p> <p><b>Rec. 1.c) :</b> augmentation et sécurité accrue du financement des initiatives liées au multilinguisme inscrites dans la durée.</p>	
<p><b>Rec. 2 :</b> Le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé voudront réexaminer la portée de la résolution WHA50.32 (1997) afin de mieux préciser leurs attentes concernant l'application stricte des règles fixant le régime linguistique applicable au sein du Secrétariat, dès lors que, contrairement à la pratique de plusieurs autres organisations du système des Nations Unies, aucun texte formel n'a défini quelles sont les langues de travail du Secrétariat de l'OMS.</p>	<p>Pas acceptée, comme le précise le document EB115/24 (annexe)</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Sans objet</p>	

Numéro de la recommandation du CCI	Approuvée <sup>1</sup> ou acceptée <sup>2</sup>	Service chargé de l'application	Responsable chargé de l'application	Calendrier	Effets escomptés de l'application	Observations
<p><b>Rec. 3 :</b> Le Directeur général devrait revoir, en étroite consultation avec les Directeurs des bureaux régionaux, les processus et mécanismes de production et de diffusion de l'information en vue de :</p> <p><b>Rec. 3.a) :</b> faire mieux respecter l'approche multilingue dans le contenu des produits informationnels et remédier au déficit de coordination et de communication entre les différentes entités du Secrétariat responsables de la gestion d'ensemble de l'information, en procédant éventuellement à des réajustements structurels selon que nécessaire, sur la base des recommandations pertinentes résultant de l'évaluation interne entreprise en 1999 sur les politiques et procédures en matière de publications ;</p>	Acceptée	EIP	Sous-Directeur général/EIP	<b>Rec. 3.a) :</b> presque appliquée. Création d'un Département Gestion et partage du savoir, des Editions de l'OMS, du Groupe d'examen de la politique d'édition, et d'un groupe spécial sur le multilinguisme ;	<b>Rec. 3.a) :</b> amélioration de la coordination de la gestion d'ensemble de l'information à l'OMS et formulation cohérente des politiques dans les publications de l'OMS ;	<b>Rec. 3.a) :</b> le Groupe d'examen de la politique d'édition a pour mandat d'établir une politique commune sur l'usage des langues, laissant à chaque bureau le soin de l'appliquer. Le Groupe conseillera le Directeur général quant aux textes à traduire (intégralement ou sous forme résumée). Les décisions prises régiront les activités des Editions de l'OMS, de l'équipe Web, des services de traduction et des activités liées aux publications des programmes techniques de l'OMS.

Numéro de la recommandation du CCI	Approuvée <sup>1</sup> ou acceptée <sup>2</sup>	Service chargé de l'application	Responsable chargé de l'application	Calendrier	Effets escomptés de l'application	Observations
<p><b>Rec. 3.b) :</b> rendre compte au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé dans le cadre du plan d'action proposé dans la recommandation 1.b) ci-dessus.</p>	Acceptée	DGO	Sous-Directeur général/DGO	<b>Rec. 3.b) :</b> rendre compte aux organes directeurs.	<b>Rec. 3.b) :</b> accès facilité des Etats Membres aux informations sur le multilinguisme à l'OMS.	
<p><b>Rec. 4 :</b> Le Directeur général devrait donner pour instruction permanente aux services responsables de la gestion des ressources humaines et des sites Internet de veiller à ce que :</p> <p><b>Rec. 4.a) :</b> les avis de vacance de poste diffusés en ligne ou en format papier soient mis à disposition de manière simultanée dans au moins deux des langues officielles de l'Organisation ;</p> <p><b>Rec. 4.b) :</b> les informations de base présentement disponibles en anglais sous la rubrique « Employment » du site principal de l'Organisation soient progressivement traduites dans les autres langues officielles couvertes par le site Web, et soient reprises sur les sites des bureaux régionaux par le biais d'hyperliens.</p>	Acceptée	Administration (GMG)	Sous-Directeur général/GMG	<b>Rec. 4.a) :</b> déjà appliquée ;	<b>Rec. 4.a) :</b> portée accrue de la diffusion des offres d'emploi à l'OMS ;	
<p><b>Rec. 4.b) :</b> les informations de base présentement disponibles en anglais sous la rubrique « Employment » du site principal de l'Organisation soient progressivement traduites dans les autres langues officielles couvertes par le site Web, et soient reprises sur les sites des bureaux régionaux par le biais d'hyperliens.</p>	Acceptée en partie	GMG	Sous-Directeur général/GMG	<b>Rec. 4.b) :</b> appliquée pour le français et l'espagnol ; des dispositions sont prises en vue de la publication et de l'actualisation de ce site en arabe, en chinois et en russe. Des bureaux régionaux publient sur leur site Web les offres d'emploi régionales dans les langues officielles autres que l'anglais (en arabe sur le site Web du Bureau régional de la	<b>Rec. 4.b) :</b> comme pour le point a) ci-dessus.	

Numéro de la recommandation du CCI	Approuvée <sup>1</sup> ou acceptée <sup>2</sup>	Service chargé de l'application	Responsable chargé de l'application	Calendrier	Effets escomptés de l'application	Observations
<p><b>Rec. 5 :</b> Le Directeur général devrait, après avoir recueilli les avis des différents services concernés tant au Siège que dans les bureaux régionaux :</p> <p><b>Rec. 5.a) :</b> procéder à une mise à jour de l'évaluation des processus et pratiques actuels d'édition en ligne en vue de déterminer les voies et moyens les plus appropriés pour améliorer l'accès à l'information et les contenus multilingues des sites Web de l'Organisation, et en rendre compte aux organes directeurs dans le cadre du plan d'action visé à la recommandation 1.b) ;</p>	Acceptée	EIP	Sous-Directeur général/EIP	<p>Méditerranée orientale, en espagnol sur le site Web de la Région des Amériques, en russe sur le site Web de la Région de l'Europe). Les liens régionaux avec la page d'accueil du site Web de l'OMS devraient être développés.</p> <p><b>Rec. 5.a) :</b> appliquée : les politiques et directives détaillées en matière de publication sur le site Web de l'OMS sont disponibles sur l'Intranet de l'OMS, y compris un guide stylistique pour la rédaction des textes à paraître sur le site Web, des directives concernant les images, un projet de politique relative aux noms de domaines et une notice relative aux droits d'auteur. Une politique relative aux contenus multilingues sur le site Web de l'OMS est en préparation. Elle établira</p>	<b>Rec. 5.a) :</b> conception des contenus publiés sur le site Web par le personnel de l'OMS facilitée et plus conforme aux règles professionnelles ;	

Numéro de la recommandation du CCI	Approuvée <sup>1</sup> ou acceptée <sup>2</sup>	Service chargé de l'application	Responsable chargé de l'application	Calendrier	Effets escomptés de l'application	Observations
<p><b>Rec. 5.b) :</b> élaborer des règles uniformes sous forme de circulaire administrative contenant des directives générales pour l'édition en ligne, compte étant dûment tenu des possibilités d'interaction entre les sites maintenus au Siège et ceux des bureaux régionaux, et entre les sites de l'OMS et ceux d'autres entités.</p>	Acceptée	EIP	Sous-Directeur général/EIP	<p>les contenus qui doivent être publiés simultanément dans les six langues officielles et les contenus qui peuvent être publiés dans l'une des six langues. D'autres améliorations seront incluses dans les propositions qui seront soumises aux organes directeurs ;</p> <p><b>Rec. 5.b) :</b> une note d'information à tous les membres du personnel indiquera le service responsable de ce domaine d'activité, donnera les grandes lignes de la politique à suivre et précisera la personne à contacter pour un suivi.</p>	<p><b>Rec. 5.b) :</b> clarification de la maîtrise de la politique et des méthodes de publication en ligne, y compris les coordonnées de la personne à contacter pour un suivi.</p>	